



LA VIE EN COULEURS
Association de parents d'élèves de l'école de Vaux-sur-Mer
30 rue de la Clairière, 17640 Vaux-sur-Mer
Tél : 06.20.80.99.41 Messagerie : lavieencouleurs17@yahoo.com

Vaux-sur-Mer – 17640

VIDE-GRENIER du DIMANCHE 11 MAI 2025

Entrée unique Avenue de NAUZAN-PLAGE, face au n°70

BON DE RESERVATION

(possibilité de garer le véhicule derrière le stand avec une réservation d'au minimum 5 mètres linéaires)

PARTICULIERS-VENDEURS et PROFESSIONNELS

(Exclus les professionnels de l'alimentaire)

Le présent bon de réservation est régi par l'arrêté du 9/01/2009 (articles L.310-2 ; L.310-5 ; R.310-8 ; R.310-9 ; R.310-19 du code du commerce ; et des articles R.321-1 ; R.321-7 ; R.321-9 et R.321-10 du code pénal. La vente au déballage comprend uniquement la vente de marchandises, d'objets et de mobiliers personnels usagés.

Suite à votre demande, nous vous adressons une déclaration préalable de vente au déballage citée plus haut. Nous vous invitons à lire avec attention ce bon de réservation, de le compléter et de nous le retourner le plus rapidement possible.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

N° de téléphone :Adresse e-mail :

Nombre de Mètres Linéaires réservés : à 4,00€ le mètre linéaire (avec voiture : 5 ML minimum)

Montant réglé par chèque ci-joint à l'ordre de l'ASSOCIATION LA VIE EN COULEURS de€, à adresser à Associaton La Vie en Couleurs, 30 rue de la Clairière, 17640 Vaux-sur-Mer

A réception de tous les documents, vous serez averti par e-mail ou par téléphone de l'acceptation de votre réservation jusqu'au 4 mai.

Si vous êtes un particulier vendeur, vous attestez sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année 2025.

Fait à :, le :/...../2025 Signature :

REMARQUES IMPORTANTES :

Le présent bon de réservation doit être retourné, impérativement accompagné de la copie de votre carte d'identité nationale (recto/verso) et – pour les professionnels – de leur Kbis au plus tard 8 jours avant la date du vide-grenier.

Passé ce délai, aucune place ne sera garantie le jour de la manifestation.

Seuls sont autorisés à vendre dans l'enceinte du vide-grenier les exposants munis d'un coupon d'emplacement qui leur sera remis à l'heure d'ouverture.

Nous demandons à chaque exposant d'être présent à 7h, heure d'ouverture, pour prendre possession du coupon et de leur périmètre de vente, aidé d'un bénévole de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué si la manifestation est maintenue, les emplacements non occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants.

Il est interdit aux exposants de laisser sur place ou dans les containers des objets invendus.